

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 16 mai 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération n° 2022-117

Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Brignoles dans la catégorie « Valorisation Architecturale » pour la construction du groupe scolaire La Tour ;

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 mai 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, BETRANCOURT Claude donne procuration à PORZIO Claude, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LE METER Sophie donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, NEDJAR Laurent donne procuration à BREMOND Didier, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : GIULIANO Jérémy, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI Christine, LANGE-RINAUDO Corinne

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n°4099/02/22 en date du 11 février 2022 de la commune de Brignoles sollicitant un fonds de concours « Valorisation Architecturale » pour la construction du groupe scolaire La Tour ;

VU la délibération n° 2022-58 du Conseil communautaire du 8 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres et fixant leurs modalités d'attribution et de versement ;

CONSIDERANT que la demande de la commune répond aux critères d'attribution du fonds de concours de la catégorie « Valorisation Architecturale » et que le dossier est complet ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'accroissement de la population brignolaise, la construction d'une nouvelle école primaire est nécessaire ;

CONSIDERANT que le projet se situe dans la zone Nord-Ouest de la commune à 1,5 km du Centre-Ville dans un secteur pavillonnaire en pleine mutation ;

CONSIDERANT que ce groupe scolaire composé de 13 classes, permettra de reloger l'école maternelle et l'école élémentaire actuellement installées dans des modulaires situés en contrebas du site ;

CONSIDERANT que le fonds de concours ne peut avoir pour effet de porter les aides publiques directes à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours ne peut, en aucun cas, être supérieur au montant de la participation communale ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel correspondant ci-après ;

DEPENSES H.T.		RECETTES		
		CA Provence Verte	200 000,00 €	2,61%
Travaux	7 664 653,43 €	Autofinancement	1 532 930,69 €	20,00%
		Etat	4 331 722,74 €	56,52%
		Département	600 000,00 €	7,83%
		Région	1 000 000,00 €	13,05%
TOTAL	7 664 653,43 €	TOTAL	7 664 653,43 €	100 %

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'attribuer un fonds de concours « Valorisation Architecturale » à la Commune de Brignoles d'un montant de 200 000 € pour la construction du groupe scolaire La Tour établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 7 664 653,43 €, soit un taux d'intervention de 2,61 %,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours fixant notamment, les engagements de la commune en matière de communication,**
- **de dire que la durée de validité d'attribution de ce fonds de concours est de 2 ans à compter de sa notification. Au-delà de ce délai, il sera annulé,**
- **de dire que l'opération doit être achevée dans un délai de 4 ans à compter de la notification d'attribution du fonds de concours,**

- de dire que la demande de versement du solde devra intervenir au plus tard 12 mois après la date de réception des travaux (le non-respect des délais de demande de versement du solde entraînera la caducité du fonds de concours).

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, par 43 voix pour et 3 abstentions, cette délibération.

- *Abstentions : Didier BREMOND, Laurent NEDJAR, Philippe VALLOT.*

Fait et délibéré à Brignoles, le 16 mai 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND